



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-039-2025-07

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Département affaires juridiques et marchés publics

IDF-2025-07-18-00004 - Arrêté DS n°024/2025 portant délégation de signature (4 pages)

Page 3

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /

IDF-2025-07-01-00011 - Délégation de signature - Diverses (3 pages)

Page 8

IDF-2025-07-01-00012 - Délégation de signature - Engagement dépenses et recettes (4 pages)

Page 12

IDF-2025-07-01-00013 - Délégation de signature - Enseignement et formations (3 pages)

Page 17

IDF-2025-07-01-00014 - Délégation de signature - Marchés publics (2 pages)

Page 21

IDF-2025-07-01-00015 - Délégation de signature - Réponse aux appels à concurrence (2 pages)

Page 24

IDF-2025-07-01-00016 - Délégation de signature - RH (4 pages)

Page 27

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2025-04-10-00025 - Arrêté n° 2025-025-RRA portant subdélégation de signature de Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), en matière administrative (3 pages)

Page 32

IDF-2025-07-11-00005 - Arrêté n° 2025-121-RA relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris portant délégation de signature de la Rectrice de la région académique Ile-de France, Rectrice de l'académie de Paris à ses chefs de service (3 pages)

Page 36

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-18-00004

Arrêté DS n°024/2025 portant délégation de
signature

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
ARRÊTÉ DS N°024/2025
portant délégation de signature

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT ;
- CRB Moyens généraux ci-après dénommé CRB MG ;
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB RH ;
- CRB Juridique ci-après dénommé CRB JURIS ;
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI ;
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINOVI ;
- CRB Veille et sécurité sanitaires ci-après dénommé CRB DVSS ;
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP ;
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS ;
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM ;
- CRB Délégation de Paris ci-après dénommé CRB DD75 ;
- CRB Délégation de Seine-et-Marne ci-après dénommé CRB DD77 ;
- CRB Délégation des Yvelines ci-après dénommé CRB DD78 ;
- CRB Délégation de l'Essonne ci-après dénommé CRB DD91 ;
- CRB Délégation des Hauts-de-Seine ci-après dénommé CRB DD92 ;
- CRB Délégation de Seine-Saint-Denis ci-après dénommé CRB DD93 ;
- CRB Délégation du Val-de-Marne ci-après dénommé CRB DD94 ;
- CRB Délégation du Val-d'Oise ci-après dénommé CRB DD95 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

1.1 Délégation est donnée à Monsieur Éric VECHARD, Directeur de la délégation départementale du Val-de-Marne, à effet de signer, pour la délégation départementale du Val-de-Marne, tout acte unilatéral ou convention, concernant le département du Val-de-Marne et relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Établissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaires
- Démocratie en santé et inspections.

1.2 Cette délégation inclut :

- a. La signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures ;
- b. La signature de tous les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à deux cent cinquante mille euros (250 000 €) dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement notifiées au CRB DD94, pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe ;
- c. La signature des ordres de payer donnés au comptable, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DD94.

ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France,
- Concernant les établissements et services prenant en charge les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les arrêtés autorisant la création d'établissements et services, les projets d'extension supérieure à 30% des capacités installées au sens des dispositions de l'article L.313-1-1 du CASF, la cession d'autorisation ainsi que les actes prononçant la mise sous administration provisoire d'établissements,
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité de toutes les autres structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la délégation départementale du Val-de-Marne, délégation de signature est donnée à Monsieur Matthieu BOUSSARIE, Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-de-Marne, pour les mêmes actes et domaines d'intervention que ceux visés à l'article 1^{er}.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la délégation départementale du Val-de-Marne et de son adjoint, délégation de signature est donnée aux responsables de département cités ci-après, dans la limite de la compétence de leur département, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
Monsieur Clément BASSI, responsable du département santé environnement -défense sécurité	Veille et sécurité sanitaires
Madame Chrystelle BERTHON, responsable du département prévention et promotion de la santé	Prévention et promotion de la santé
Madame Olivia BREDIN, responsable du département autonomie	Etablissements et services médico-sociaux
Monsieur Régis GARDIN, responsable du département offre de soins	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur et du Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-de-Marne et des responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur direction et département d'affectation, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des agents	Domaines concernés
Madame Alice PUECH-PECOT, adjointe de la responsable du département prévention et promotion de la santé	Prévention et promotion de la santé
Madame Marjorie BROU, adjointe du responsable du département santé environnement -défense sécurité	Santé environnement – défense sécurité
Madame Céline TURREL, adjointe de la responsable du département autonomie	Etablissements et services médico-sociaux
Monsieur Renaud BRAY, adjoint du responsable du département offre de soins	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé
Madame Caroline CASSONNET	Santé environnement – défense sécurité
Monsieur Emmanuel IBI	Santé environnement – défense sécurité
Monsieur Walid TOUIL	Santé environnement – défense sécurité
Monsieur Mayoro Kebe MANE	Santé environnement – défense sécurité
Madame Hinda MILLIEZ	Santé environnement – défense sécurité

ARTICLE 6

Délégation de signature est donnée à Madame Laureen JALLAMION, Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice et du Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Judicaël LAPORTE, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

ARTICLE 7

L'arrêté DS N°009/2025 du 7 avril 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 8

Le Directeur de la délégation départementale du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et du Val-de-Marne.

La Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 18 juillet 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Denis ROBIN

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-07-01-00011

Délégation de signature - Diverses

DÉCISION
Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

1. De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	responsable administrative, financière, logistique	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	locaux CCI situés aux 21-23-25 avenue de Paris à Versailles
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	locaux CCI situés 8 place Salvador Allende à Créteil
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

Article 2 - gestion des fonds européens

De donner délégation de signature à Hervé PARCINEAU directeur de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :
 - la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
 - la convention de mise en œuvre de l'aide,
 - la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
 - la notification du paiement de l'aide,
 - et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,
- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
 - la demande d'aide,
 - la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Imane OURRAOUI, chargée de Mission Financement et Partenariat au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 3 – dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective, études	Laurent TRILLES	directeur de projet DGA POPE
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement commercial et du services aux entreprises	Cynthia LESTABLE (à compter du 21 août 2025)	directrice commerciale & marketing
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication		
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage		

Article 4 – carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer :

- les demandes de pré-contrôle,
- les rejets de demande ,
- les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie ;
- les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie ,
- ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes.

Pauline FERRERO, responsable Département des formalités et de l'information juridique
 Cynthia CLEUET, responsable CFPI
 Isabelle CARRIERE, chargée de mission
 Marianne CHIRONNIER, chef de projet maîtrise d'œuvre
 Marie-Anne DEMACHY, assistante
 Emilie FARAJI, assistante
 Mélina GUINTA, chargée administrative
 Gaëlle BOUHET, conseiller

Sakina FOUNDI HAMON, conseiller
 Sylvain GISCLARD, conseiller
 Sandrine GORDINHO, conseiller
 Nassur ISMAIL, conseiller
 Fatima EL MEDE, conseiller
 Sylvie PARIS, conseiller
 Alix REMON, conseiller
 Christiane TAILLANDIER, conseiller
 Sophie Ndeye THIAM, conseiller
 Salah TIGHECHIT, conseiller

Article 5 – certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie MC-CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Nathalie PIERRE, directeur général adjoint en charge des Finances et Participations pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Article 6 – avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 7 – contrat de domiciliation

De donner délégation de signature aux personnes dont les noms suivent afin de procéder à la signature et à l'enregistrement des contrats de domiciliation.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
		Hélène RENAUD	CCID 94 CFE conseillère formalités
Régis LAPLANE	responsable service Appui aux entreprises CCID 95	Arnaud GUILLAUMEAU	conseiller formalités CCID 95

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2025

Signé

Dominique RESTINO

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-07-01-00012

Délégation de signature - Engagement dépenses
et recettes

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu l'articles R. 711-68 du code de commerce,
- vu le cadre OBCF du réseau des CCI approuvé par la tutelle le 14 novembre 2022,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
chambres de commerce et d'industrie départementales					
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	responsable administrative, financière, logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Jean-Baptiste PORTEFAIX	directrice des opérations responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée			société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes

1 sur 4

	départementale de la CCI Val-de-Marne				
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY Valérie MARSAULT	directrice des opérations chargée de mission finances	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
directions générales et directions rattachées					
Jacques GARAU	directeur général délégué	Loïc CHOUIN	directeur de projet	société n° 1110 CF : C411	dépenses et recettes
Jacques GARAU	directeur général délégué			société n°1920 domaine informatique	dépenses
Jacques GARAU	directeur général délégué	Hervé PARCINEAU	directeur de la Mission Europe	société n° 1110 CER 2E17	dépenses et recettes dépenses
Mathieu BOULANGER	directeur, direction audit et inspection générale			société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la Communication	Elodie FLORA	adjoite à la directrice de la communication	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective, études	Laurent TRILLES	directeur de projet DGA POPE	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement commercial et du services aux entreprises	Cynthia LESTABLE (à compter du 21 août 2025)	directrice commerciale & marketing	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Isabelle SAVELLI	responsable du pôle données économiques et DATA			société n°1400 CF : 2N64 à 2N69	recettes
Sophie Mc CRACKEN	responsable vie institutionnelle			société n°1400 CF : 2N61	recettes
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER, (dépenses et recettes)	directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IdF	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur	Christina VIEIRA (recettes)	responsable du service Visa	société n° 1140 CF : 2I91	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2I92	recettes
Agnès GOMES	responsable du service département			société n° 1140 CF : 2I9D 2I9C	recettes

	évènements, réseaux et partenariats				
Benjamin TISSOT	chef du service développement international des territoires			société 1140 CF 2I9G	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service TFE TECH ET INDUSTRIE			société n° 1140 CF : 2I9F	recettes
Benoit MAILLE	chargé de mission "Intelligence économique et coopération"			société 1140 CF 2I9J	recettes;
Agathe PACARD	responsable TFE ART DE VIVRE SANTE AGROTECH			société n° 1140 CF : 2I9E	recettes
Xiao-Qing PELLEMELE	responsable du comité d'échanges franco-chinois			société n° 1140 CF : 2I9C	recettes
Sophie LOGEOT	responsable du pilotage numérique			société n° 1140 CF : 2I24	recettes
Thierry MENUET	directeur Sécurité & Sûreté			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Friedland			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Françoise GUERIN	directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSEDAT	directrice adjointe	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF : tous	dépenses et recettes
		Marie-France ZUMOFEN	directrice de projets en ressources humaines	(formation continue) Société n° 1110 CF : 2D04 EOTP : 2D04FCCAT	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des finances et participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des finances et participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe	sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des finances et participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe	société n° 2200 CF : tous 2300 esiee 2110 dfcta	dépenses et recettes
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge du pôle Education	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 *2030	dépenses et recettes

				* 2040, 2150 CF : tous	
Cécile ECALLE	directeur de l'apprentissage			sociétés n° *2010 *2030 CF : tous	dépenses et recettes
Philippe BIDAULT	responsable MOA stratégique			sociétés n° *2010 CF4A23	Dépenses et recettes
Philippe REGIMBART	directeur de la politique éducative			société n° 2010 CF4A17, 4A26, 4A29, 4A35	dépenses et recettes
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	responsable administration et performance du CFA des sciences	société n° 2030 CF : 3Z10	dépenses et recettes
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Raphaël GNANOU	responsable CCMP Publishing	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF 4E02	dépenses et recettes

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :
Sur le site www.cci-paris-idf.fr
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-07-01-00013

Délégation de signature - Enseignement et
formations

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - enseignement, recherche et formation

De donner délégation de signature à Thomas JEANJEAN, directeur général adjoint chargé de l'Education, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Cécile ECALLE, directrice de l'apprentissage, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage		
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	responsable Administration et performance du CFA des sciences
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

Article 3 – formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

1. spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
2. en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pêche maritime,
3. à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations et partenariats	
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Jean-Baptiste PORTEFAIX	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Laure DUBOIS IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	responsable coordination régionale compétitivité et projets de territoires	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

Article 4 – apprentissage

De donner délégation de signature au collaborateur dont le nom suit, dans la limite de ses attributions, pour signer les contrats d'apprentissage et les conventions de financement y afférentes.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	Fonction
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage		
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences		

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :
 Sur le site www.cci-paris-idf.fr
 Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-07-01-00014

Délégation de signature - Marchés publics

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le code de la commande publique
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

De donner délégation de signature à Benoît ICARD, directeur de la stratégie immobilière, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés relatifs à l'ouvrage public ainsi que les actes se rapportant à passation et l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des marchés de maintenance et d'entretien.

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 40.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'un montant inférieur à 90.000 € HT,

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	responsable administrative, financière, logistique
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Régis BOULAY	responsable du département services aux entreprises
directions générales et directions rattachées			
Jacques GARAU	directeur général délégué		
Mathieu BOULANGER	directeur, direction Audit et Inspection générale		

Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective, études	Laurent TRILLES	directeur de projet DGA POPE
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement Commercial et du Services aux Entreprises	Cynthia LESTABLE (à compter du 21 août 2025)	directrice commerciale & marketing
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Françoise GUERIN	directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSE DAT	directeur adjoint au DGA RH & RSE
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice du CFA des sciences		
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :
 Sur le site www.cci-paris-idf.fr
 Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-07-01-00015

Délégation de signature - Réponse aux appels à
concurrence

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics, ...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement et sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
chambres de commerce et d'industrie départementales				
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations et partenariats	< 150.000 € HT
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	< 150.000 € HT
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine			< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	< 150.000 € HT
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne			< 150.000 € HT
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	< 150.000 € H

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
directions générales et directions rattachées				
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective et études (DGA POPE)	Laurent TRILLES	directeur de projet DGA POPE	< 700.000 € HT
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement commercial et du Services aux entreprises (DGA DC-SE)	Cynthia LESTABLE (à compter du 21 août 2025)	directrice commerciale & marketing	< 700.000 € HT
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France			< 700.000 € HT
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	< 700.000 € HT
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique	< 150.000 € HT
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	< 150.000 € HT
écoles				
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences			< 150.000 € HT

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-07-01-00016

Délégation de signature - RH

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article L. 710-1 du code de commerce,
- vu l'article L. 711-8 du code de commerce,
- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'article 40 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tel que modifié par la loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante,
- vu le code du travail,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu l'accord collectif majoritaire du 6 novembre 2020 portant reconnaissance d'une unité économique et sociale et de mise en place d'un comité social et économique et de représentants de proximité,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,
- vu le dispositif d'accompagnement à l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse au régime général,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Article 1

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social économique et des radiations des effectifs des agents publics pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 2

De donner délégation de signature à Françoise GUERIN, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des collaborateurs, en CDI et en CDD, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école ainsi qu'au renouvellement des contrats à durée déterminée en cours de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,
2. les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social et économique et des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste,

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Page 1 sur 4

3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
4. les réquisitions des collaborateurs dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail des agents publics et aux ruptures conventionnelles des salariés de droit privé,
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
10. les décisions portant admission à la retraite,
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
13. les décisions relatives à la mise en place, aux modifications ainsi que celles pouvant résulter des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire, les accords portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie et de ceux portant sur la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour motif économique prévue aux articles L. 1233-1 et suivants du Code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Diane AUSSÉDAT, directrice, adjointe au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions et conventions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs, des bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective et études (DGA POPE)		
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement commercial et du services aux entreprises (DGA DC-SE)	Cynthia LESTABLE (à compter du 21 août 2025)	directrice commerciale & marketing
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des finances et participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs des directions, établissements, écoles ou services rattachés à la direction dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste des agents publics et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val- d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations

directions rattachées			
Mathieu BOULANGER	directeur, direction Audit et Inspection générale		
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
Benoît ICARD	directeur de la stratégie immobilière		

Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage		
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif
école			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice du CFA des sciences		

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2025

Signé

Dominique RESTINO

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-04-10-00025

Arrêté n° 2025-025-RRA portant subdélégation
de signature de Mme Cécile NICOL, déléguée
régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports (DRAJES), en matière
administrative



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2025-025-RRA portant subdélégation de signature
de Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports, en matière administrative

LA DELEGUEE REGIONALE ACADEMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 222-17, R.335-5 et R. 551-13 ;

Vu le code du service national et notamment ses articles L.120-2, R.120.9 et R.121-35 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 432-1, R.227-21, R.227-22, D.432-11 et D.432-18 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L 131-12, II de l'article R.114-13, R.114-17, R.114-18, R.114-22 (dernier alinéa) et R.114-37, R.212-10-8 à R.212-10-16, D.211-83 à 90 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 modifiée relative à l'engagement éducatif ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 modifiée généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 modifié relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment le I de son article 33 ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures information jeunesse ;

Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mars 2025 nommant Mme Julie BENETTI rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté n°2020-32 modifié du recteur de la région académique d'Île-de-France du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Île-de-France;

Vu l'arrêté ministériel en date du 8 décembre 2023 nommant Mme Cécile NICOL dans l'emploi de déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n°2025-024-RRA du 27 mars 2025 de la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de Paris portant délégation de signature à Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, en matière administrative

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Mme Alexandra NOEL, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, à l'effet de signer les arrêtés, circulaires, décisions, pièces, conventions et correspondances dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 3 de l'arrêté du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris n°2025-024-RRA du 27 mars 2025 précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, et de Mme Alexandra NOEL, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 3 de l'arrêté n°2025-024-RRA du 27 mars 2025 précité, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Virginie THOBOR, responsable du pôle sport ;
- Mme Clémence LACOUR, adjointe à la responsable du pôle sport ;
- M. Farid MEBARKI, responsable du pôle jeunesse, engagement et SNU ;
- Mme Isabelle MARTIN, responsable du pôle formation-certification ;
- Mme Pauline CASADIO LORETI, responsable du pôle fonctions support.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, et de Mme Alexandra NOEL, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, et de Mme Pauline CASADIO LORETI, responsable du pôle fonctions support, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée, à l'effet de signer les actes, arrêtés, décisions et correspondances, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 3 de l'arrêté n°2025-024-RRA du 27 mars 2025 précité à :

- Mme Safia BENFERROUDJ, adjointe à la responsable du pôle fonctions support.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, et de Mme Alexandra NOEL, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, et de M. Farid MEBARKI, responsable du pôle jeunesse, engagement, service national universel, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée, à l'effet de signer les actes,

arrêtés, décisions et correspondances, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 3 de l'arrêté n°2025-024-RRA du 27 mars 2025 précité à :

- Mme Mathilde CARDON, adjointe au responsable du pôle jeunesse, engagement, service national universel.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, et de Mme Alexandra NOEL, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France, et de Mme Isabelle MARTIN, responsable du pôle formation – certification, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée, à l'effet de signer les actes, arrêtés, décisions et correspondance, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 3 de l'arrêté n°2025-024-RRA du 27 mars 2025 précité à :

- Mme Pauline AUGÉ, adjointe à la responsable du pôle formation – certification ;
- Mme Anne-Claire MIE, adjointe à la responsable du pôle formation – certification.

ARTICLE 6 :

L'arrêté n°2024-129-RRA du 4 octobre 2024 portant subdélégation de signature de Mme Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, en matière administrative, est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 avril 2025

La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France,

Signé

Cécile NICOL

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-07-11-00005

Arrêté n° 2025-121-RA relatif à l'enseignement
scolaire de l'académie de Paris portant
délégation de signature de la Rectrice de la
région académique Ile-de France, Rectrice de
l'académie de Paris à ses chefs de service

ARRETE N° 2025-121-RA
relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris
de la Rectrice de la région académique Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
portant délégation de signature à ses chefs de service

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-1 et suivants, R 222-13 et suivants, R 222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, R 222-25 et suivants, R 222-36-1 et suivants ;

Vus les articles R 222-21 et D 222-22 du code de l'éducation ;

Vu le décret du Président de la République du **12 mars 2025** portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, à compter du 26 mars 2025 ;

Vu le décret du Président de la République du **26 février 2025** portant nomination de M. Laurent NOË en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 3 mars 2025, pour une durée de quatre ans ;

Vu le décret du Président de la République en date du **17 novembre 2023** portant nomination de M. Jean-François BARLE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris, à compter du 20 novembre 2023 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **10 octobre 2022** portant nomination de Madame Christelle GAUTHEROT en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris, chargé du 1^{er} degré, à compter du 15 octobre 2022 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **26 septembre 2022** portant nomination de M. Sébastien TAVERGNE, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris, à compter du 26 septembre 2022 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **1^{er} février 2024** portant nomination de M. Edouard BERTEAUX, personnel de direction, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **18 juillet 2022** portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **2 juillet 2025** portant renouvellement de M. Thibaut PIERRE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris, pour une période de quatre ans du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029 ;

Vu l'arrêté ministériel du **17 juillet 2024** portant nomination et classement de Mme Marjorie KOUBI, attachée territoriale hors classe, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, en charge du pôle élèves, des partenaires et des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **19 juillet 2024** portant nomination et classement de M. Jonathan DUVAL, attaché statisticien principal de l'Insee, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **27 juin 2024** portant nomination et classement de M. Franck HUGOY, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint du directeur des ressources humaines en charge du second degré au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans du 22 août 2024 au 21 août 2029 ;

Vu l'arrêté ministériel du **25 mars 2025** portant nomination et classement de Mme Sandrine GRUZ, attachée principale d'administration, dans l'emploi d'adjointe du directeur des ressources humaines en charge du premier degré au rectorat de l'académie de Paris, à compter du 1^{er} avril 2025 ;

ARRÊTE :

Article 1 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, délégation générale de signature est donnée à M. Laurent NOÉ, directeur de l'académie de Paris, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'éducation exercées à l'échelon de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, délégation générale de signature est accordée à Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, pour l'administration de l'académie, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes.

Article 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NOÉ, directeur de l'académie de Paris, pour les affaires relevant de leurs compétences, délégation est donnée à Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges) et à M. Jean-François BARLE, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (2nd degré).

Article 4 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 3 sera exercée par son adjoint, M. Sébastien TAVERGNE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris.

Article 5 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BARLE, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (2nd degré), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 3 sera exercée par son adjoint, M. Edouard BERTEAUX, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris.

Article 6 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Thibaut PIERRE, à Mme Marjorie KOUBI et à M. Jonathan DUVAL, secrétaires généraux adjoints.

Article 7 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Franck HUGOY, adjoint du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 2nd degré, et à Mme Sandrine GRUZ, adjointe du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 1^{er} degré.

Article 8 — En cas d'absence de M. Laurent NOÉ et de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, Mme Marjorie KOUBI et M. Jonathan DUVAL, délégation est accordée aux chefs de division du rectorat, dans la limite de leurs attributions respectives :

Mme Lynda AMARA, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS),

M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique (DIL),

Mme Emmanuelle CARBONNEL, cheffe de la division des personnels enseignants du premier degré public (DE),

Mme Elyane CLAUDE, cheffe du service de la coordination paye et du bureau du chômage (SCP),

M. Tichan GAJU, chef du bureau des personnels d'encadrement (BPE),

M. Philippe GUIRAN, responsable administratif de l'Ecole Académique de Formation continue,

M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels du supérieur (DPSUP),

M. Guillaume LE LAY, chef du bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés (BACA),

M. David MALRIC, chef de la division des personnels enseignants du second degré public (DPE),

Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales (SAMS)

M. Jean-Luc MORVAN, chef du bureau des pensions,

Mme Hadda NEDJAR, cheffe de la division des personnels enseignants du privé (DEP),

M. Franck PACINI, chef de la division de l'organisation et de la programmation scolaire (DOPS),

M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières (DAF),

M. Félix VILLATTE, chef de la division de la vie de l'élève (DVE),

M. Henrick YERBE, chef du service interacadémique des affaires juridiques (SIAJ) et chef de la division des affaires juridiques (DAJ).

Article 9 — Les arrêtés n° 2025-103-RA du 27 janvier 2025 et n° 2025-116-RA du 5 mai 2025 sont abrogés.

Article 10 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 juillet 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France,
Signé

Julie BENETTI